

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 8 avril 2024****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BLARINGHEM****Séance du 8 AVRIL 2024 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice : **19**
. Présents : **18**
. Pouvoirs : **01**
. Votants : **19**
. Absents : **00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Henry MORDACQ, Adjoint au Maire**

Étaient présents : DUQUÉNOY R., maire, JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B., adjoints, DERAM B., MAERTEN G., DESMULIE N., GAYMAY H., DELSART C., MORDACQ P., RIGOBERT B., MASSIET I., DEFRANCE D., PLOCKYN F., CORDIER C., DEVOS S.

Ont donné pouvoir : DESPICHT A. à DEVOS S.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

Date de convocation :

2 avril 2024

QUESTION N° 2024-24

Objet : Approbation du budget primitif du budget annexe « Centre Commercial » exercice 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les grandes étapes de la construction du budget primitif du budget annexe « Centre Commercial » pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif budget annexe « Centre Commercial » pour l'exercice 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du budget primitif du budget annexe « Centre Commercial » de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

DÉCIDE

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d'adopter le budget primitif du budget annexe « Centre Commercial » pour l'exercice 2024, équilibré suite à l'affectation des résultats, conformément au tableau de l'article 2.



Article 2 –

EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
	BP 2023	BP 2024		BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	39 140,20 €	31 500,20 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
012 - Charges de personnel	- €	- €	20 - Immobilisations incorporelles	- €	3 420,00 €
014 - Atténuation de produits	- €	- €	204 - Subvention d'équipement versées	- €	20 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	3 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
66 - Frais financiers	- €	- €	23 - Immobilisations en cours	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €			
68 - Provisions	- €	- €			
total dépenses réelles de fonctionnement	39 140,20 €	34 500,20 €	Total des dépenses réelles d'investissement	- €	23 420,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	23 420,00 €	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €	041 - Opération d'ordre patrimoniale	- €	- €
Restes à Réalisés	- €	- €	001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €
total des dépenses de fonctionnement	39 140,20 €	57 920,20 €	Restes à Réaliser	- €	- €
			total des dépenses d'investissement	- €	23 420,00 €

RECETTES			RECETTES		
	BP 2023	BP 2024		BP 2023	BP 2024
013 - Atténuation de charges	- €	- €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
70 - Produits des services	- €	- €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	13 - Subvention d'équipement	- €	- €
74 - Subvention d'exploitation	- €	- €	16 - Emprunts	- €	- €
75 - Produits de gestion courante	12 000,00 €	15 400,00 €	024 - Produits des cessions	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €			
total recettes réelles de fonctionnement	12 000,00 €	15 400,00 €	total des recettes réelles d'investissement	- €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	27 140,20 €	42 520,20 €	041 - Opération d'ordre patrimoniale	- €	- €
			021 - virement de la section de fonctionnement	- €	23 420,00 €
total des recettes de fonctionnement	39 140,20 €	57 920,20 €	001 - Excédent d'investissement reporté	- €	- €
			total des recettes d'investissement	- €	23 420,00 €

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 4 - de transmettre la présente décision et son annexe au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 – de transmettre la présente délibération et son annexe au comptable de la collectivité.

Le Président de Séance, Adjoint au Maire,
Paul-Henry MORDACQ

La Secrétaire de séance,
Bernadette JOURDIN



Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :
et de la publication ou notification le :

Le Maire,